



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **9 juin 2025**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Pierre Dénommmé, conseiller # 4
Luc Bernèche, conseiller # 6

Absences :

Siège # 5 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Lyne Ash, mairesse, tient à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans l'événement tenu le vendredi 6 juin 2025, soulignant l'engagement des "Bénévoles pour l'année 2024". Elle souligne également le travail professionnel accompli par les employés municipaux lors de l'organisation et du déroulement de cette soirée.

7852-06-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025 soit adopté avec les modifications apportées.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 mai 2025
 - 6.2 Présentation et dépôt du rapport financier 2024
- 7. DÉPÔT DE RAPPORTS**
 - 7.1 Rapport de la mairesse
 - 7.2 Rapport des travaux publics
 - 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.4 Rapport de la DG
 - 7.4.1 Suivi – Centre Communautaire
 - 7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau
 - 7.4.3 Suivi – Projet Prix à part entière
 - 7.4.4 Suivi – Projet Prix Excellence – Monde municipal
 - 7.5 Rapport des Élus
- 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Demande du Club de l'Âge d'Or de Nédélec
 - 8.2 Renouvellement Forfait Entourage – Site Web de la municipalité
 - 8.3 Embauche – Étudiant Été Canada 2025
 - 8.4 Service téléphonique – Centre communautaire
 - 8.5 Campagne de financement – Inauguration et 100e anniversaire du Château Darveau
 - 8.6 Annulation de la résolution 7832 - Dépôt de projet "Biblio on joue – Intergénérationnelle
 - 8.7 Dépôt de projet « Château Darveau au cœur des générations » FRR Volet IV - Soutien à la vitalité
 - 8.8 Séance du 11 août 2025 déplacer au mardi 29 juillet 2025 (ajouté)
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
 - 9.1 Présentations Règ. d'emprunt 031-2025 Achat camion du service incendie
 - 9.2 Résolution - Règ. d'emprunt 031-2025 - Achat camions du service incendie
 - 9.3 Appui Dépôt d'une demande au FRR – Volet Coopération intermunicipale Partage d'un conseiller en sécurité civile (ajouté)
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
- 12. VOIRIE**
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
 - 13.1 Demande de la Bibliothèque municipale
 - 13.2 Cabanon Mini-Golf
 - 13.3 Soumission Logitem – Tables bistros, chaises Centre communautaire
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
 - 14.1 Ordres de changement (ODC) No 26 – Modification de béton et ajout géotextile sur bordures en béton
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDENCE**
 - 16.1 Biblio - Communiqué Prix excellence 2024
 - 16.2 Rapport d'activité - RISIT avril 2025
- 17. PROCHAINE SÉANCE LE 7 JUILLET 2025**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Période de questions

Aucune question n'est soulevée par les citoyens présents.

7853-06-25

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **20 mai 2025** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **20 mai 2025** tel que présenté.

7854-06-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 mai 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 31 mai 2025** :

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**23 656,84 + 100 263,46 \$**) pour un total de **123 920,30 \$**.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du **1er au 31 mai 2025**, au montant de **554 894,28 \$**, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 9 juin 2025.

6.2 Présentation et dépôt du rapport financiers 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier de l'exercice 2024, tel que présenté par M. Daniel Tétreault, comptable. Le rapport présente la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024, incluant les revenus, les dépenses, ainsi que les soldes des différents fonds.

Il est à noter que la municipalité termine l'année 2024 avec un excédent de 36 121 \$.

Après présentation et explications, les membres du conseil confirment avoir reçu et examiné le rapport financier 2024. Aucune question ou commentaire n'est soulevé à ce sujet.

Le conseil remercie M. Daniel Tétreault, comptable pour la présentation et le travail effectué.

Il est également mentionné que le rapport du maire sera présenté lors d'une séance ultérieure, conformément aux dispositions légales.

7.1 Rapport de la mairesse

21 mai 2025 : conseil de la MRCT

- Remise de la médaille régionale de la Conférence des préfets AT à Paul-Émile Barbeau
- Claire Bolduc ne sollicitera pas un autre mandat au titre de préfète
- États financiers déposés : excédent de 1 M\$

29 mai 2025 : Inauguration du Parc des Aînés

- L'inauguration officielle du Parc des Aînés a eu lieu en présence de M. Sébastien Lemire, député, membres du conseil, employés municipaux, et de Mme Sylvie Cliche Paysagiste entrepreneure.
- Entre 45 et 50 citoyens ont assisté à l'événement.

2 juin 2025 : Comité aviseur en tourisme (MRCT)

- Présentation du site Tourismetémiscamingue.ca : incluant le calendrier des activités.

5 juin 2025 : Conseil d'administration du Rift

6 juin 2025 : Souper reconnaissance des Bénévoles 2025

- Mme Claire Bolduc, préfète, les membres du conseil, employés municipaux, ainsi qu'entre 50 et 55 citoyens étaient présents pour souligner l'implication des bénévoles, essentiels à la vitalité de notre village.
- Cette année, M. Donat Legrand a été honoré à titre de bénévole de l'année pour son engagement, son dévouement et sa générosité envers la communauté.

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées sur les travaux publics faits durant les dernières semaines.

Shawn informe les membres du conseil que le nettoyage de fossé est commencé et avance bien.

Shawn mentionne aussi que l'abat poussière a été fait pour un premier tour le vendredi 6 juin 2025.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Aucune question sur le rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1er au 31 mai 2025.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil qu'une remise provisoire du nouveau Centre communautaire est prévue pour le lundi 23 juin 2025. Cette étape confirme que les travaux avancent conformément à l'échéancier et que le projet approche de sa conclusion. Un certificat de livraison provisoire ainsi qu'une liste des déficiences seront émis sous peu afin de permettre le suivi des derniers ajustements à effectuer avant la réception finale du bâtiment.

De plus, l'assureur de la municipalité a été contacté afin de s'assurer que la couverture d'assurance appropriée soit en place dès la remise provisoire du Centre communautaire.

7.4.2 Suivi - Travaux de rénovation au Château Darveau

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que les travaux de rénovation dans le cadre du projet du Château Darveau progressent de façon satisfaisante. Le deuxième étage est maintenant entièrement peinturé, et la pose des planchers, plinthes et cadrages est complétée. La pose des portes ainsi que

l'installation des armoires de cuisine sont prévues au cours des prochaines semaines.

Au premier étage, il ne reste que quelques travaux de plâtrage à effectuer, suivis de la peinture et du vernissage du plancher de bois franc.

L'aménagement des espaces communs et la mise en place du mobilier sont également planifiés pour les semaines à venir.

L'inauguration officielle du Château Darveau est prévue pour le 22 juillet 2025, sous réserve du respect de l'échéancier et de la finalisation des derniers détails. Les membres du conseil seront tenus informés de l'évolution du projet et des préparatifs en vue de l'événement d'inauguration.

7.4.3 Suivi - Prix à part entière

Lise Dénoimé, directrice générale, informe les membres du conseil que le projet « Accessibilité du Sentier écologique de Nédélec », déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec, n'a pas été retenu. L'organisme a reçu un grand nombre de demandes et a indiqué que le manque de fonds disponibles ne permettait pas de financer tous les projets soumis.

7.4.4 Suivi - Prix Excellence - Monde municipal

Lise Dénoimé, directrice générale, informe les membres du conseil que le projet « Prix Excellence dans le monde municipal », soumis à l'Institut d'administration publique du Québec, n'a malheureusement pas été retenu. Malgré la qualité du dossier présenté, le nombre élevé de candidatures reçues a rendu la sélection très compétitive. Les membres du conseil prennent acte de la décision et remercient l'équipe pour le travail et les efforts investis dans la préparation de cette candidature.

7.5 Rapport des Élus

Aucun rapport pour le moment.

7855-06-25

8.1 Demande de l'Âge d'Or Nédélec

AUTORISATION D'UTILISATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NÉDÉLEC

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or de Nédélec souhaite organiser des danses interclub au nouveau Centre communautaire ;

ATTENDU QUE le Club demande l'autorisation d'utiliser gratuitement le Centre communautaire pour ces activités ;

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or s'engage à remettre les lieux dans l'état où ils en ont pris possession, incluant le ménage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le Club de l'Âge d'Or de Nédélec à utiliser gratuitement le nouveau Centre communautaire pour la tenue de leur danse interclub, sous réserve que le Club s'engage à remettre les lieux dans un état propre

et conforme à leur état initial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7856-06-25

8.2 Renouvellement Forfait Entourage - Site Web de la municipalité

ATTENDU QUE le forfait Entourage est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire d'en assurer le renouvellement pour l'année à venir ;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement pour l'année 2025-2026 s'élève à 1 950 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du forfait Entourage pour l'année 2025-2026, au coût de 1 950 \$, taxes en sus.

QUE Lise Dénomme, directrice générale, soit autorisée à procéder au paiement et à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7857-06-25

8.3 Embauche - Étudiant Emploi été Canada 2025

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux curriculum vitae pour le poste étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2025 ;

ATTENDU QU'une seule personne, M. Lorik Chartrand, s'est présentée à l'entrevue ;

ATTENDU QUE le poste est offert pour une durée de huit (8) semaines, à raison de trente-six (36) heures par semaine, au taux horaire de 16,75 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la municipalité procède à l'embauche de M. Lorik Chartrand à titre d'étudiant pour l'été 2025, dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, pour une période de huit (8) semaines, à raison de trente-six (36) heures par semaine, au taux horaire de 16,75 \$.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis à cet effet.

7858-06-25

8.4 Service téléphonique - Centre Communautaire

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues par la compagnie Télébec pour l'installation d'un service téléphonique au Centre communautaire, soit au coût de 103,67 \$ par mois avec un contrat de 3/ans, 112,50 \$ par mois avec un contrat de 1/an, et 121,31 \$ par mois sans contrat, taxes en sus ;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent que l'installation d'un service téléphonique n'est pas nécessaire puisque tous les utilisateurs ont accès à un téléphone cellulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal décide de ne pas procéder à l'installation d'un service téléphonique au Centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Campagne de financement - Inauguration et 100e anniversaire du Château Darveau

Le point 8.5 est reporté à la prochaine séance en raison d'un manque d'informations.

7859-06-25

8.6 Annulation de la résolution 7832 - Dépôt de projet "Biblio on joue - Intergénérationnelle

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 7832, adoptée lors de la séance du 20 mai 2025, portait sur le dépôt du projet intitulé « Biblio on joue – Intergénérationnelle » ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du projet porte à confusion avec la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de choisir une appellation distincte afin d'éviter toute ambiguïté auprès des citoyens et des partenaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la résolution numéro 7832 soit annulée ;

QUE le projet « Biblio on joue – Intergénérationnelle » ne soit pas déposé sous ce nom afin d'éviter toute confusion avec la bibliothèque municipale ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7860-06-25

8.7 Dépôt de projet «Château Darveau au coeur des générations » FRR Volet IV - Soutien à la vitalité

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET IV POUR LE PROJET « CHÂTEAU DARVEAU AU CŒUR DES GÉNÉRATIONS »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec souhaite promouvoir l'inclusion sociale et le rapprochement intergénérationnel par le biais d'activités ludiques et éducatives au 38 rue Principale Château Darveau ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Château Darveau au cœur des générations » vise à offrir des activités ludiques et des ateliers favorisant les échanges entre les générations autour du jeu et de la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet IV offre un soutien financier pour la réalisation de projets favorisant le développement des communautés ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au programme FRR – Volet IV est au montant de 16 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La municipalité de Nédélec autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FRR – Volet IV pour le projet "Château Darveau au cœur des générations", pour un montant de 16 000 \$;

Lyne Ash, mairesse, ainsi que Lise Dénommé, dg soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande?;

La municipalité de Nédélec s'engage à respecter les conditions du programme et à réaliser le projet tel que présenté dans la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7861-06-25

8.8 Séance ordinaire du 11 août 2025 - Déplacer au mardi 29 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil municipal était initialement prévue le lundi 11 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déplacer cette séance à une date antérieure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pierre Dénommé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 11 août 2025 soit déplacée au mardi 29 juillet 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 33, rue Principale, Nédélec.

QUE le présent changement soit publié conformément à la Loi afin d'en informer la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 Présentations Règ. d'emprunt 031-2025 Achat camion du service incendie

Le conseil prend connaissance du Règlement d'emprunt No 031-2025 présenté par la Régie intermunicipale des services incendie du Témiscamingue visant à financer l'achat d'un camion pour le service incendie. La RISIT sollicite l'approbation du conseil afin de pouvoir procéder à l'acquisition du véhicule.

Les modalités de l'emprunt, le montant requis ainsi que les principales dispositions du règlement sont exposés. Les membres du conseil prennent connaissance du projet et en discutent.

7862-06-25

9.2 Résolution - Règ. d'emprunt 031-2025 - Achat camions d'incendies

APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 031-2025 – DÉCRÉTANT L'ACHAT DE OU DES CAMIONS INCENDIES ET UN EMPRUNT TOTALISANT 550 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RISIT juge opportun d'acquérir des camions incendies afin d'assurer la continuité et l'efficacité des interventions incendie ;

CONSIDÉRANT QUE deux camions pompes sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement pour maintenir un service incendie adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement n° 031-2025 décrétant l'achat de ou des camions incendies et un emprunt totalisant 550 000\$ lors de la

séance ordinaire du 20 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuver ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au directeur général incendie et secrétaire-trésorier de la RISIT ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche et appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement par les conseillers présents ;

D'APPROUVER le règlement n° 031-2025 décrétant l'achat de ou des camions incendies et un emprunt totalisant 550 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7863-06-25

9.3 Appui Dépôt d'une demande au FRR - Volet Coopération intermunicipale Partage d'un conseiller en sécurité civile

APPUI POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : PROJET DE PARTAGE D'UN CONSEILLER EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la sécurité civile constitue une responsabilité essentielle des municipalités locales, en vertu de la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite soutenir et professionnaliser la gestion de la sécurité civile sur l'ensemble de son territoire, notamment en offrant un accompagnement transversal aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette ressource aura pour principales responsabilités la gestion et l'actualisation des ententes, la mise à jour des ressources, la coordination de la formation, le suivi des missions et exercices, ainsi que l'appui au déploiement lors d'événements ou de simulations;

CONSIDÉRANT que la ressource n'a pas pour objectif de se substituer à l'obligation légale des municipalités, mais vise plutôt à offrir un accompagnement méthodologique, administratif et technique, afin de faire de la sécurité civile une priorité partagée et mieux outillée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue déposera une demande au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, afin d'obtenir un financement sur trois ans pour ce poste, avec une contribution partagée entre la MRC et les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette approche s'inspire du modèle éprouvé du conseiller en santé et sécurité au travail, ayant permis une consolidation durable de l'expertise au sein du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Dénommmé, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents ;

QUE la Municipalité de Nédélec appuie la démarche de la MRC de Témiscamingue visant à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en sécurité

civile intermunicipal(e) pour une période de trois ans.

QUE la Municipalité s'engage à participer au partage des coûts de cette ressource, selon les modalités qui seront convenues avec la MRC et les autres municipalités participantes.

QUE la Municipalité reconnaisse que la ressource viendra en appui et en complémentarité à ses obligations légales en matière de sécurité civile, sans s'y substituer et qu'elle est d'accord à la consolidation de la ressource à long terme.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue pour fins de suivi.

7864-06-25

13.1 Demande de la Bibliothèque municipale

Demande de la bibliothèque municipale : lavage de plancher, table pliante et chaises

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale a formulé une demande afin que le lavage des planchers soit effectué de trois (3) à quatre (4) fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaite également obtenir une table pliante rectangulaire ainsi que huit (8) chaises supplémentaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise le lavage des planchers de la bibliothèque municipale de trois (3) à quatre (4) fois par année, selon les besoins, et que ces frais soient assumés par la municipalité ;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'une table pliante rectangulaire et de huit (8) chaises pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7865-06-25

13.2 Cabanon Mini-Golf

Achat d'un cabanon pour le pavillon d'accueil du Mini golf

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir un cabanon servant de pavillon d'accueil pour le terrain du Mini golf de Nédélec ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Old Hickory a présenté un modèle de cabanon d'une dimension de 12' x 24' ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce cabanon s'élève à 16 831,00 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Véronique Lemire, et résolu majoritairement par les membres présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un cabanon de la Compagnie Old Hickory, d'une dimension de 12' x 24', au coût de 16 831,00 \$, taxes en sus, afin de servir de pavillon d'accueil au terrain du Mini golf de Nédélec.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'acquisition et à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7866-06-25

13.3 Soumission Logitem - Tables bistro, chaises Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire a besoin de tables bistro et de remplacer les chaises pour répondre à la demande lors des activités et événements ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Logitem propose l'achat de dix (10) tables bistro et cent cinquante (150) chaises au montant de 14 342 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles chaises serviront à remplacer les anciennes chaises actuellement utilisées au Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Logitem pour l'achat de dix (10) tables bistro et cent cinquante (150) chaises destinées au Centre communautaire, au montant de 13 742 \$, taxes en sus ;

QUE les nouvelles chaises serviront à remplacer les anciennes chaises du Centre communautaire ;

QUE Lise Dénommé, directrice générale soit autorisée à procéder à l'acquisition et à signer tout document requis à cet effet.

7867-06-25

14.1 Ordres de changement (ODC) No 26 - Modification de béton et ajout géotextile sur bordures en béton

Adoption d'un Ordre de Changement (ODC) No 26 – Modification du type de béton et de géotextile des bordures de béton

ATTENDU QU'un ordre de changement No 26 (ci-après appelé ODC) a été proposé pour le projet de construction du Centre communautaire, relatif à "Modification du type de béton et de géotextile des bordures de béton " ;

ATTENDU QUE ce changement entraînerait un ajustement au contrat initial avec l'entrepreneur KG2 Construction, au coût total de 4 387,83 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les comités de gestion du projet ont analysé les implications techniques et financières de cet ODC et ont reçu les recommandations de l'équipe de gestion de projet et des experts concernés ;

Il est proposé par Linda Pomerleau, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE l'adoption de l'ODC No 26 : les membres du conseil approuvent l'ODC relatif à la "Modification du type de béton et de géotextile des bordures de béton", tel que présenté par Robin Dupuis, architecte de la firme ARTCAD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.1 Biblio - Communiqué Prix excellence 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du communiqué concernant le Prix excellence 2024 du Réseau Biblio ATNQ.

16.2 Rapport d'activité - RISIT avril 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activité de la RISIT pour le mois d'avril 2025.

Prochaine séance ordinaire le 7 juillet 2025

18.1 Période de questions

Aucune question du public.

7868-06-25

Levée de la séance

La levée de la séance est à 20h03, et proposé par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.